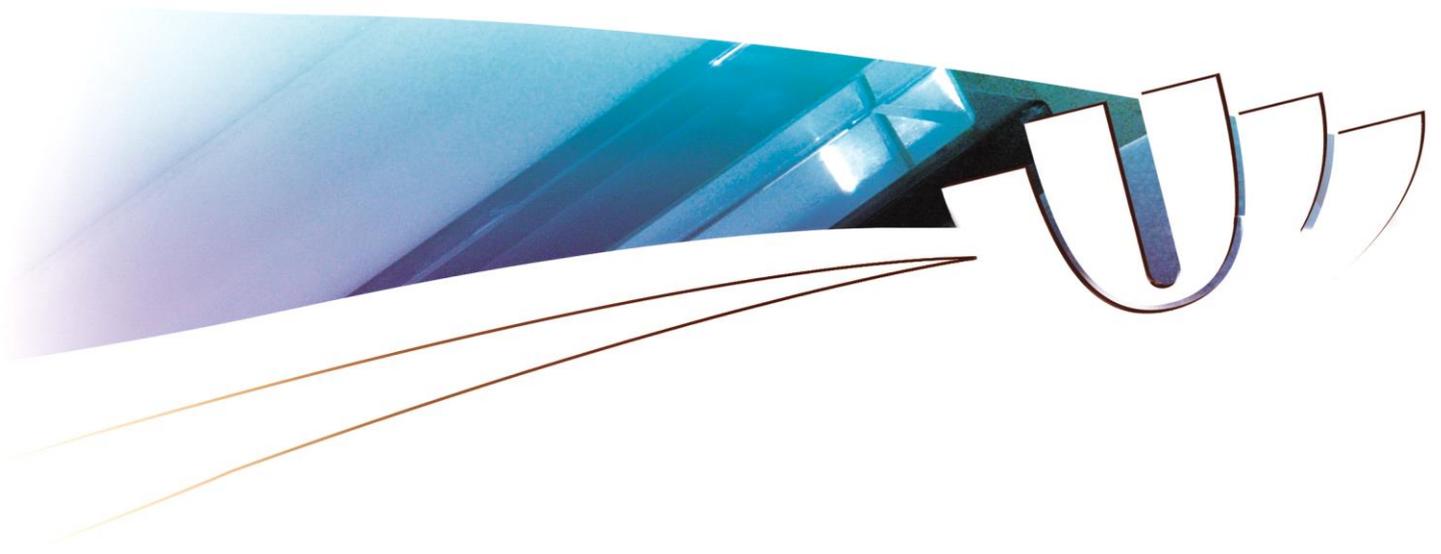




COMPTE FINANCIER 2024

PRESENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025



ETATS FINANCIERS 2024

Bilan
Compte de résultat
Annexe

SOMMAIRE

BILANS :	2
BILAN 2024 AGREGE.....	3
BILAN 2024 URCA HORS SACD.....	5
BILAN 2024 CFA.....	7
BILAN 2024 RESEAU ESR.....	9
COMPTES DE RESULTAT :	11
COMPTE DE RESULTAT 2024 AGREGE	12
COMPTE DE RESULTAT 2024 URCA HORS SACD	14
COMPTE DE RESULTAT 2024 CFA	16
COMPTE DE RESULTAT 2024 RESEAU ESR	18
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	20
PREAMBULE	21
LES COMPTES FINANCIERS DES UNIVERSITES	22
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION.....	23
1/ FAITS CARACTERISTIQUES.....	23
2/ COMPARABILITE DES COMPTES.....	25
3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES.....	26
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	30
1/ ACTIF.....	30
2/ PASSIF	32
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	34
1/ PRODUITS D’EXPLOITATION	34
2/ CHARGES D’EXPLOITATION.....	36
3/ CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	40
4/ CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	40
IV) AUTRES INFORMATIONS.....	41
ANNEXE N° 1 - TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS	43
ANNEXE N° 2 - TABLEAU DE VARIATION DES DEPRECIATIONS	43
ANNEXE N° 3 - TABLEAU DE VARIATION DES STOCKS.....	44
ANNEXE N° 4 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS.....	45
ANNEXE N° 5 – TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS.....	46
ANNEXE N° 6 – TABLEAU DES FINANCEMENTS EXTERNES DE L’ACTIF	47
ANNEXE N° 7 – TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES	48
ANNEXE N° 8 – TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES	49
ADDENDA	50

BILANS :

Agrégé, hors SACD, CFA, Réseau ESR

BILAN 2024 AGREGE

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	5 386 687,23	-4 035 322,01	1 351 365,22	1 536 565,04
Immobilisations corporelles	345 879 949,88	-111 556 657,55	234 323 292,33	226 912 996,84
Terrains	48 117 874,87	-1 571 925,51	46 545 949,36	46 568 321,52
Constructions	154 578 093,44	-28 212 527,13	126 365 566,31	119 464 234,21
Installations techniques, matériels et outillage	79 008 707,50	-49 998 582,05	29 010 125,45	25 954 189,81
Collections	13 400,50	-2 675,38	10 725,12	10 725,12
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	53 782 840,06	-31 770 947,48	22 011 892,58	17 760 862,42
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	10 379 033,51		10 379 033,51	17 154 663,76
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	105 132,60		105 132,60	103 132,60
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	351 371 769,71	-115 591 979,56	235 779 790,15	228 552 694,48
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	626 849,35		626 849,35	634 937,48
Créances	27 595 873,21	-1 335 278,68	26 260 594,53	18 306 076,45
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	16 813 978,23		16 813 978,23	10 935 467,55
Créances clients et comptes rattachés	9 922 441,52	-1 335 278,68	8 587 162,84	7 009 660,97
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	859 453,46		859 453,46	360 947,93
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	698 113,35		698 113,35	556 024,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	28 920 835,91	-1 335 278,68	27 585 557,23	19 497 038,54
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	42 172 956,62		42 172 956,62	49 619 937,83
<i>Autres</i>				
TOTAL TRESORERIE	42 172 956,62		42 172 956,62	49 619 937,83
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	422 465 562,24	-116 927 258,24	305 538 304,00	297 669 670,85

BILAN 2024 AGREGE

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus	175 765 426,94	178 266 173,66
Financements de l'actif - Etat	131 484 397,54	121 839 253,91
Financement de l'actif par des tiers	44 281 029,40	56 426 919,75
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	100 932 017,36	103 775 794,33
Report à nouveau	-28 235 662,90	-30 021 925,01
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 835 268,98	-2 843 776,97
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	250 297 050,38	249 176 266,01
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	169 000,00	135 500,00
Provisions pour charges	2 140 052,49	2 002 884,87
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 309 052,49	2 138 384,87
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 775 237,45	8 127 637,67
Dettes fiscales et sociales	5 113 487,93	5 701 462,36
Avances et acomptes reçus	31 781 051,43	25 243 363,38
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	18 711,33	21 076,78
Autres dettes non financières	1 593 411,64	1 489 029,83
Produits constatés d'avance	5 650 301,35	5 772 449,95
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	52 932 201,13	46 355 019,97
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	305 538 304,00	297 669 670,85

BILAN 2024 URCA HORS SACD

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	5 381 011,23	-4 029 646,01	1 351 365,22	1 536 565,04
Immobilisations corporelles	345 817 347,57	-111 513 467,30	234 303 880,27	226 579 758,05
Terrains	48 117 874,87	-1 571 925,51	46 545 949,36	46 568 321,52
Constructions	154 578 093,44	-28 212 527,13	126 365 566,31	119 461 511,39
Installations techniques, matériels et outillage	79 008 707,50	-49 998 582,05	29 010 125,45	25 706 392,16
Collections	13 400,50	-2 675,38	10 725,12	10 725,12
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	53 720 237,75	-31 727 757,23	21 992 480,52	17 678 144,10
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	10 379 033,51		10 379 033,51	17 154 663,76
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	105 132,60		105 132,60	94 432,60
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	351 303 491,40	-115 543 113,31	235 760 378,09	228 210 755,69
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	626 849,35		626 849,35	634 937,48
Créances	24 232 819,13	-1 335 278,68	22 897 540,45	14 493 140,80
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	16 801 580,41		16 801 580,41	10 908 722,52
Créances clients et comptes rattachés	6 571 785,26	-1 335 278,68	5 236 506,58	3 223 468,75
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	859 453,46		859 453,46	360 949,53
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	696 668,75		696 668,75	556 024,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	25 556 337,23	-1 335 278,68	24 221 058,55	15 684 102,89
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Disponibilités	42 172 956,62		42 172 956,62	50 515 105,82
Autres	-11 657 345,42		-11 657 345,42	-4 197 081,08
TOTAL TRESORERIE	30 515 611,20		30 515 611,20	46 318 024,74
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	407 375 439,83	-116 878 391,99	290 497 047,84	290 212 883,32

BILAN 2024 URCA HORS SACD

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus	175 765 426,94	178 232 238,85
Financements de l'actif - Etat	131 484 397,54	121 839 253,91
Financement de l'actif par des tiers	44 281 029,40	56 392 984,94
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	99 576 825,59	100 530 801,73
Report à nouveau	-31 844 628,32	-32 075 621,78
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-7 983 292,48	-4 188 163,29
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	235 514 331,73	242 499 255,51
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	169 000,00	135 500,00
Provisions pour charges	2 140 052,49	2 002 884,87
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 309 052,49	2 138 384,87
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 774 091,92	8 124 174,05
Dettes fiscales et sociales	5 112 766,75	5 701 462,36
Avances et acomptes reçus	31 781 051,43	25 243 363,38
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	12 978,80	12 978,80
Autres dettes non financières	1 592 856,06	1 488 475,94
Produits constatés d'avance	5 399 918,66	5 004 788,41
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	52 673 663,62	45 575 242,94
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	290 497 047,84	290 212 883,32

BILAN 2024 CFA

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 059,28	-5 059,28		
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage				
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	5 059,28	-5 059,28		
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 059,28	-5 059,28		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	3 362 171,26		3 362 171,26	3 787 919,47
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	11 515,00		11 515,00	24 815,00
Créances clients et comptes rattachés	3 350 656,26		3 350 656,26	3 763 106,07
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs				-1,60
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	3 362 171,26		3 362 171,26	3 787 919,47
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Autres	11 094 901,55		11 094 901,55	2 065 707,93
TOTAL TRESORERIE	11 094 901,55		11 094 901,55	2 065 707,93
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	14 462 132,09	-5 059,28	14 457 072,81	5 853 627,40

BILAN 2024 CFA

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financements de l'actif - Etat		
Financement de l'actif par des tiers		
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	761 945,69	761 945,69
Report à nouveau	3 608 965,42	2 919 229,81
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	9 829 323,62	1 395 612,39
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	14 200 234,73	5 076 787,89
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 080,00
Dettes fiscales et sociales	721,18	
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	5 732,53	8 097,98
Autres dettes non financières	1,68	-0,01
Produits constatés d'avance	250 382,69	767 661,54
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	256 838,08	776 839,51
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	14 457 072,81	5 853 627,40

BILAN 2024 RESEAU ESR

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	5 676,00	-5 676,00		
Immobilisations corporelles	57 543,03	-38 130,97	19 412,06	24 070,10
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage				
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	57 543,03	-38 130,97	19 412,06	24 070,10
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	63 219,03	-43 806,97	19 412,06	24 070,10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	882,82		882,82	1 930,03
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	882,82		882,82	1 930,03
Créances clients et comptes rattachés				
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs				
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	1 444,60		1 444,60	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	2 327,42		2 327,42	1 930,03
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>				
<i>Autres</i>	562 443,87		562 443,87	608 138,23
TOTAL TRESORERIE	562 443,87		562 443,87	608 138,23
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	627 990,32	-43 806,97	584 183,35	634 138,36

BILAN 2024 RESEAU ESR

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financements de l'actif - Etat		
Financement de l'actif par des tiers		
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	593 246,08	593 246,08
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 762,16	37 543,07
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	582 483,92	630 789,15
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 145,53	2 795,31
Dettes fiscales et sociales		
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	553,90	553,90
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	1 699,43	3 349,21
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	584 183,35	634 138,36

COMPTES DE RESULTAT :
Agrégé, hors SACD, CFA, Réseau ESR

COMPTE DE RESULTAT 2024 AGREGE

Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	63 743,47	85 676,23
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	26 164 808,58	27 711 326,86
<i>Charges de personnel</i>	189 938 780,46	184 892 908,47
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>	114 471 609,96	111 458 669,64
<i>Charges sociales</i>	74 240 991,34	72 762 667,27
<i>Intéressement et participation</i>		
<i>Autres charges de personnel</i>	1 226 179,16	671 571,56
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	6 344 872,13	5 882 666,29
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	17 599 171,29	15 151 694,89
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	240 111 375,93	233 724 272,74
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
<i>Transfert aux ménages</i>		
<i>Transferts aux entreprises</i>		
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		
<i>Transferts aux autres entités</i>		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	240 111 375,93	233 724 272,74
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	261,15	-14,42
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	261,15	-14,42
Impôts sur les sociétés	14 179,00	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	1 835 268,98	
TOTAL CHARGES	241 961 085,06	233 724 258,32

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ

Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	208 018 499,61	202 739 292,30
Subventions pour charges de service public	191 466 283,00	187 533 971,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	14 716 879,97	13 275 881,86
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	91 447,48	219 230,30
Produits de la fiscalité affectée	1 743 889,16	1 710 209,14
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	23 493 621,34	19 555 965,43
Ventes de biens ou prestations de services	23 177 491,18	19 128 988,95
Produits de cessions d'éléments d'actif		35 666,67
Autres produits de gestion	323 098,39	383 603,81
Production stockée et immobilisée	-6 968,23	7 706,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	10 448 741,51	8 673 665,07
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 287 942,68	2 220 247,24
Reprises du financement rattaché à un actif	8 160 798,83	6 453 417,83
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	241 960 862,46	230 968 922,80
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Gains de change	222,60	327,69
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	222,60	327,69
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		2 755 007,83
TOTAL PRODUITS	241 961 085,06	233 724 258,32

COMPTE DE RESULTAT 2024 URCA HORS SACD

Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	63 711,19	85 355,28
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	26 050 391,67	27 584 446,59
<i>Charges de personnel</i>	189 602 438,89	177 783 326,29
Salaires, traitements et rémunérations divers	114 233 109,15	104 450 342,95
Charges sociales	74 145 764,18	72 662 468,57
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	1 223 565,56	670 514,77
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	6 189 407,03	5 746 260,21
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	17 594 513,25	15 147 036,85
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	239 500 462,03	226 346 425,22
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	239 500 462,03	226 346 425,22
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	261,15	-14,42
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	261,15	-14,42
Impôts sur les sociétés	14 179,00	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		
TOTAL CHARGES	239 514 902,18	226 346 410,80

COMPTE DE RESULTAT 2024 URCA HORS SACD

Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	207 797 196,63	202 449 292,30
Subventions pour charges de service public	191 244 980,02	187 243 971,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	14 716 879,97	13 275 881,86
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	91 447,48	219 230,30
Produits de la fiscalité affectée	1 743 889,16	1 710 209,14
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	13 285 448,96	11 034 962,45
Ventes de biens ou prestations de services	12 969 318,80	10 610 237,37
Produits de cessions d'éléments d'actif		35 666,67
Autres produits de gestion	323 098,39	381 352,41
Production stockée et immobilisée	-6 968,23	7 706,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	10 448 741,51	8 673 665,07
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 287 942,68	2 220 247,24
Reprises du financement rattaché à un actif	8 160 798,83	6 453 417,83
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	231 531 387,10	222 157 919,82
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Gains de change	222,60	327,69
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	222,60	327,69
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	7 983 292,48	4 188 163,29
TOTAL PRODUITS	239 514 902,18	226 346 410,80

COMPTE DE RESULTAT 2024 CFA

Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>		
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	34 114,00	33 047,79
<i>Charges de personnel</i>	251 184,88	7 023 620,69
Salaires, traitements et rémunérations divers	176 522,11	6 945 152,45
Charges sociales	72 066,45	77 411,45
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	2 596,32	1 056,79
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	93 549,88	68 722,11
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	378 848,76	7 125 390,59
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	378 848,76	7 125 390,59
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>		
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	9 829 323,62	1 395 612,39
TOTAL CHARGES	10 208 172,38	8 521 002,98

COMPTE DE RESULTAT 2024 CFA

Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>		
Subventions pour charges de service public		
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée		
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>		
Ventes de biens ou prestations de services	10 208 172,38	8 521 002,98
Produits de cessions d'éléments d'actif	10 208 172,38	8 518 751,58
Autres produits de gestion		2 251,40
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif		
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	10 208 172,38	8 521 002,98
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>		
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	10 208 172,38	8 521 002,98

COMPTE DE RESULTAT 2024 RESEAU ESR

Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	32,28	320,95
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	80 302,91	93 832,48
<i>Charges de personnel</i>	85 156,69	85 961,49
Salaires, traitements et rémunérations divers	61 978,70	63 174,24
Charges sociales	23 160,71	22 787,25
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	17,28	
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	61 915,22	67 683,97
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	4 658,04	4 658,04
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	232 065,14	252 456,93
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	232 065,14	252 456,93
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>		
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		37 543,07
TOTAL CHARGES	232 065,14	290 000,00

COMPTE DE RESULTAT 2024 RESEAU ESR

Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	221 302,98	290 000,00
Subventions pour charges de service public	221 302,98	290 000,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée		
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif		
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	221 302,98	290 000,00
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>		
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	10 762,16	
TOTAL PRODUITS	232 065,14	290 000,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Etablie selon le recueil des normes comptables pour les établissements publics et selon l'instruction comptable commune M9 du 19 décembre 2023

PREAMBULE

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et compléter les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'Agent Comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes et élabore l'annexe.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, s'étendant de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

L'annexe porte sur les comptes agrégés de l'Université de Reims Champagne-Ardenne qui comprennent les comptes de l'établissement principal et deux services à comptabilité distincte (SACD) : le Centre de Formation des Apprentis de l'enseignement supérieur et le réseau des établissements ESR.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2023, les comptes de la fondation universitaire ne sont plus agrégés dans les comptes de l'URCA et font l'objet d'états financiers distincts, seulement annexés au compte financier de l'université.

La présente annexe est exprimée en kilos-euros (K€), arrondis au millier d'euro le plus proche.

Pour mémoire, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, par un arrêté du 10 décembre 2010, a été désignée pour bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2011 des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. L'une des principales conséquences de la réforme induite par la loi LRU est l'intégration à la dotation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la masse salariale des fonctionnaires qui, jusqu'alors, étaient rémunérés par l'Etat.

Est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui actualise un ensemble de textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique.

En prévoyant que *"les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes"*, le dernier alinéa de l'article L 712-9 du code de l'éducation, issu de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, conduit les établissements à s'attacher tout particulièrement à la qualité de leurs comptes et à la réalisation des contrôles internes nécessaires.

Les comptes de l'URCA sont tenus sur l'application SIFAC (Système d'Information Financière Analytique et Comptable) fournie et maintenue par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE), aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'Agence comptable.

LES COMPTES FINANCIERS DES UNIVERSITES

Les Ressources

- ↪ Les ressources publiques des établissements proviennent de subventions versées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, par d'autres ministères et organismes publics (CNRS, INSERM) et par des collectivités locales (régions, départements, communes et communautés de communes et d'agglomérations).
- ↪ Les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur proviennent des droits universitaires, des contrats d'apprentissage, de contrats de recherche, de la formation continue, de travaux et études, de ventes de produits et de publications, de dons et de subventions d'origine privée.

Les Trois Masses de Dépenses

- ↪ Les **dépenses de personnel** comprennent les salaires de tous les personnels, ainsi que les vacances payées à des intervenants extérieurs.
- ↪ Les **dépenses de fonctionnement** incluent les dépenses directement liées aux activités d'enseignement et de recherche, les dépenses de locations, d'entretien et de réparation des biens mobiliers et immobiliers, les dépenses de fluides, les frais de transport et de communication et les charges de gestion courante et exceptionnelles. Au sein des dépenses de fonctionnement, les dotations aux amortissements prennent une place importante. Ces dotations permettent de financer sur fonds propres des dépenses d'immobilisation.
- ↪ Les **dépenses en investissement** enregistrent l'effort d'investissement de l'établissement : achats de logiciels, de matériels, acquisitions et aménagements de bâtiments et programmes pluriannuels de travaux en cours de réalisation.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1/ FAITS CARACTERISTIQUES

1a/ Nominations

Le conseil d'administration a été renouvelé suite aux élections du 12 mars 2024. Un nouveau président de l'URCA a ensuite été élu le 21 mars par ce CA : le professeur Christophe Clément.

Céline Collet a été nommée directrice des affaires financières le 1^{er} juin 2024.

Laure Castin a quitté l'URCA le 31 août, laissant le poste de DGS vacant jusqu'au 1^{er} février, date de nomination de Christophe Chasseguet.

La direction du patrimoine immobilier était également vacante depuis le 23 septembre. La nouvelle directrice, Caroline Lion, a pris ses fonctions le 6 janvier 2025.

Nageate Rhattat Objois a pris ses fonctions à l'URCA en tant que DGS adjointe le 3 février 2025.

1b/ Suppression des CSP

Les centres de services partagés des campus Santé, Moulin de la Housse et Croix-Rouge ont été supprimés le 1^{er} septembre 2024 et remplacés par des services financiers mutualisés.

1c/ Audit DDFIP

L'agence comptable a fait l'objet d'un audit par la Direction départementale des finances publiques entre le 2 octobre et le 22 novembre 2024. Ce sont principalement les procédures et la maîtrise des risques qui ont été expertisés. Des audits semblables menés par la DDFIP avaient eu lieu en 2006, 2010 et 2016.

1d/ Suppression du SACD SAIC

Le SAIC a été supprimé en tant que service à comptabilité distincte le 1^{er} janvier 2024. Les opérations commerciales gérées en son sein avaient déjà été basculées sur le budget principal avant 2024. Les quelques postes comptables restants (restes à recouvrer, actif) ont été repris en balance d'entrée du budget principal (société 1010 dans SIFAC).

1e/ Inauguration des bâtiments rénovés

Les travaux liés au plan de relance de l'Etat dont bénéficie l'URCA depuis fin décembre 2020 se sont terminés en 2024. La réception des travaux du bâtiment 7 du campus Moulin de la Housse a eu lieu le 30 octobre 2023 avec une inauguration en mars 2024, et celle des bâtiments A et E de l'IUT de Troyes a eu lieu le 26 avril 2024. L'URCA en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

1f/ COMP

L'URCA a reçu en 2024 le premier versement lié au COMP 2024-2026 (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance), ayant vocation à prendre le relai du Dialogue stratégique de gestion qui existait jusqu'alors entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce dispositif introduit un suivi de la performance des universités et écoles sur la poursuite d'objectifs stratégiques définis par l'établissement et partagés par le ministère.

Quatre objectifs de politiques publiques nationales prioritaires sont fixés : la formation des étudiants et des adultes aux métiers d'avenir ou en tension ; la réussite et le bien-être des étudiants (santé, diversité, inclusion...) ; l'excellence de la recherche et de l'innovation ; la transition écologique et le développement soutenable. Un cinquième objectif porte sur l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'établissement. Le sixième objectif est défini par l'établissement. Pour l'URCA, c'est une thématique d'attractivité : "améliorer l'attractivité et la visibilité de l'URCA, et renforcer le sentiment de fierté associé à l'appartenance à l'université, afin de surmonter son déficit d'image".

Le montant programmé pour le COMP est de 4 351 K€ pour la période 2024-2026. Les versements sont échelonnés ainsi : 50% en 2024 ; 30% en 2025 ; 20% en 2026. Un montant de 2 175 K€ a ainsi été reçu en 2024, il était compris dans la SCSP et à ce titre a été constaté en produit en totalité, sans qu'il soit possible d'y déroger en le corrigeant par rapport aux dépenses effectuées (86 K€), comme c'est le cas habituellement pour les opérations pluriannuelles. Le résultat comptable 2024 est de ce fait augmenté mécaniquement.

Le COMP a été approuvé par le conseil d'administration du 22 octobre 2024.

1g/ Mesures gouvernementales

L'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1,5% le 1er juillet 2023 a produit un effet année pleine en 2024.

De plus, est entrée en vigueur en janvier 2024 une attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents publics.

Le SMIC a été revalorisé à deux reprises en 2024 : de 1,13% le 1^{er} janvier et de 2% le 1^{er} novembre.

Enfin, la monétisation des jours de CET a été revue à la hausse : le 1^{er} janvier, l'indemnisation est passée de 75€ brut à 83€ brut pour la catégorie C, de 90€ à 100€ pour la catégorie B et de 135€ à 150€ pour la catégorie A.

En revanche, le relèvement du taux de cotisation patronale au « CAS Pensions » (dispositif de financement des pensions de retraite de la Fonction Publique) de 4 points pour l'ensemble des opérateurs publics (passant de 74,28% à 78,28%) est entré en vigueur en 2025 et n'a pas eu d'effet sur les comptes 2024.

Dans un autre domaine, le montant des frais d'inscription a augmenté à la rentrée 2024-2025. Il était bloqué depuis 2020 afin de protéger les étudiants pendant la crise sanitaire. A la rentrée 2024-2025, ces droits se remettent à suivre l'inflation. Ainsi, l'inscription en licence coûte 175€ (170€ auparavant), l'inscription en master coûte 250€ (243€ auparavant) et l'inscription en doctorat coûte 391€ (380€ auparavant).

1h/ Fort ralentissement de l'inflation

L'inflation s'est établie à +2% en moyenne en 2024 après deux années marquées par une forte augmentation des prix (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022). Le ralentissement de l'inflation est particulièrement visible sur le poste des fluides.

1i/ Régularisations par le report à nouveau

Il a été procédé à quelques régularisations à la clôture 2024. Voici une synthèse chiffrée des mouvements opérés sur les comptes #11 de report à nouveau :

Compte général	Montant	Sens	Type de régularisation
11000000	4 221 176,12	Crédit	<i>Solde du compte au 31 décembre 2023</i>
11000000	689 735,61	Crédit	Reclassement de produits d'apprentissage antérieurs à 2024
11000000	1 095 376,50	Crédit	Reclassement de produits de formation continue antérieurs à 2024
11000000	1 150,00	Crédit	Régularisation sur FEA
<hr/>			
11900000	- 34 243 101,13	Débit	<i>Solde du compte au 31 décembre 2023</i>
TOTAL 11	- 28 235 662,90		Solde débiteur au 31 décembre 2024

2/ COMPARABILITE DES COMPTES

Pour rappel, l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 applicable au 1^{er} janvier 2023 a modifié le périmètre des comptes agrégés des universités. Ceux-ci ne doivent en effet plus comporter les données financières des fondations universitaires. Les états financiers et l'annexe de l'URCA ne retracent donc que la comptabilité du budget principal, du CFA et du réseau ESR, et les comparaisons avec l'exercice 2023 se font à périmètre égal.

3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ❖ Continuité d'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'URCA ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel telles qu'elles sont prévues en particulier par les textes suivants :

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique complété par le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 ;
- le référentiel comptable applicable au 1^{er} janvier 2024 composé de l'instruction commune, du recueil des normes et du plan de comptes commun applicable aux organismes publics ;
- les instructions du Ministère de l'économie et des finances/DGFIP :
 - n°06-007 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs ;
 - n°2012/11/6584 du 18 décembre 2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif ;
 - n°13-0024 du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires ;
 - BOFIP-GCP n°13-002 du 5 décembre 2013 datée du 20 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues.
- le décret financier n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des EPSCP, complété de l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cet arrêté fixe les seuils/plafonds de soutenabilité, ces trois critères étant cumulatifs : le nombre de jours de trésorerie doit être supérieur à 30 jours ; le nombre de jours de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours ; les charges de personnel doivent représenter moins de 83 % des produits encaissables.

3a/ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Sont immobilisés les biens qui participent à la vie de l'établissement pour une durée supérieure à un an et qui ont vocation à être renouvelés au terme de la durée d'amortissement.

Le périmètre des immobilisations a été défini et adopté par le conseil d'administration le 18 février 2011 : à partir de 800€ HT, la création d'une immobilisation est obligatoire. Un second seuil de 350€ HT a été adopté, au-delà duquel le matériel scientifique, les ordinateurs portables et de bureau ainsi que le matériel audiovisuel doivent être immobilisés.

Les biens sont amortis linéairement au *pro rata temporis*, à compter de leur date de mise en service. Les durées d'amortissement pratiquées par l'URCA sont les suivantes :

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement (en années)
20300000	Frais de recherche et de développement	5
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	1 à 10
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres conces° et dts similaires, brevets, lic.	3 à 10
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5 à 15
21126000	Terrains aménagés mis à disposition	0
21127000	Terrains aménagés acquis	0
21216000	Agencement terrains nus mis à disposition	10
21217000	Agencement terrain nus acquis	10
21226000	Agencement terrains aménagés mad	30
21227000	Agencement terrains aménagés acquis	10
21255700	Agencement terr bâtis ens immob admin/com acquis	10
21315600	Construction bâtiment admin/com mad	12 à 50 selon vétusté
21315700	Construction bâtiment admin/com acquis	22 à 50 selon vétusté
21355700	Construction agencement bâtiments admin acquis	10 à 30
21511700	Installations complexes acquis sol propre	10
21514700	Installations complexes acquis sol autrui	10
21531700	Installations spécifiques acquis sol propre	8
21535700	Installations spécifiques acquis sol autrui	10
21546000	Matériel mis à disposition	10
21547000	Matériel acquis	1 à 10
21548000	Matériel autre	8 à 10
21556000	Outillage mis à disposition	10
21557000	Outillage acquis	3 à 10
21566000	Matériel d'enseignement mis à disposition	5 à 10
21567000	Matériel d'enseignement acquis	3 à 20
21577000	Agencements & aménag du mat & outil acquis	10
21600000	Collections	0
21817000	Install génér, agncts, amngts divers acquis	5 à 30
21827000	Matériel de transport acquis	10
21831700	Matériel de bureau acquis	3 à 10
21832700	Matériel informatique acquis	2 à 10
21832800	Matériel informatique autre	5
21846000	Mobilier mis à disposition	10
21847000	Mobilier acquis	9 à 15
21848000	Mobilier autre	15
21887000	Matériels divers acquis	3 à 10
21888000	Matériels divers autres	10

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier de l'URCA est intégré de manière exhaustive dans la comptabilité de l'établissement depuis 2020, sur la base des évaluations foncières réalisées par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE).

Cependant, l'UFR STAPS a déménagé fin 2024 dans le bâtiment 20 du campus Croix-Rouge, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée par l'Etat à la Région Grand Est, mais ce bien n'a pas pu être intégré dans la comptabilité de l'URCA, faute de signature d'une convention de mise à disposition. La valeur de ce bien est de 15 798 K€, l'inscription au bilan se fera en 2025.

3b/ Financements externes de l'actif

Les subventions destinées à financer des opérations d'investissement sont enregistrées au moment de leur notification dans les capitaux propres. Dès leur utilisation, les montants sont amortis selon les mêmes règles que les biens qu'elles financent, la durée d'amortissement étant la même que celle du bien acquis.

Les financements sont rattachés au fur et à mesure de leur réception : un suivi particulier des financements externes de l'actif a été mis en place à l'agence comptable à compter de mars 2020, afin notamment d'identifier - grâce aux bilans de dépenses subventionnables - les financements qui auraient dû être comptabilisés en produits car ayant servi à effectuer des dépenses de fonctionnement.

3c/ Provisions

Les provisions comptabilisées à l'URCA sont totalement reprises sur l'exercice N+1 et constatées pour leur nouveau montant.

3d/ Rattachement des charges et produits à l'exercice

L'Université de Reims Champagne-Ardenne applique le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Factures couvrant plusieurs exercices

Certains fournisseurs (de fluides, d'assurances) émettent des factures couvrant plusieurs exercices. Celles-ci sont identifiées dès leur réception au service facturier, et donnent lieu à la comptabilisation d'une charge constatée d'avance permettant à chaque exercice comptable de ne supporter que la charge qui lui incombe.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche. L'université comptabilise ses contrats pluriannuels au fur et à mesure que les droits sont acquis, s'agissant de conventions avec conditions d'octroi. L'avancement est déterminé selon les coûts réellement constatés sur chaque convention, dont le suivi est réalisé dans SIFAC.

Formation continue

Les produits relatifs à la formation continue sont proratisés en fonction des durées de formation inscrites dans les conventions, au moyen de produits constatés d'avance et de produits à recevoir. Un suivi plus rigoureux a été mis en place en 2024 afin de fiabiliser l'évaluation de ces produits. Ce travail est à perfectionner en 2025.

Apprentissage

Les produits relatifs à la formation en apprentissage sont titrés selon l'échéancier prévu dans l'accord de prise en charge (un acompte, plusieurs échéances, un solde). Un travail de fiabilisation du rattachement des produits à l'exercice est mené depuis 2022 sur la base de tableaux de suivi des contrats d'apprentissage tenus par la DFPA - Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. De plus, une partie des contrats est gérée sur le logiciel FCA Manager depuis 2024. Il est prévu que la bascule de la totalité des contrats se fasse en 2025.

Droits universitaires

Les modalités de comptabilisation des droits d'inscription en formation initiale ont été modifiées par une note de la Direction Générale des Finances Publiques du 3 juillet 2020. Cette dernière a redéfini les DI comme des droits « acquis pour l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant. Le paiement de ses droits d'inscription garantit, en effet, à l'étudiant de pouvoir bénéficier du service de formation assuré par l'établissement. Ils (...) ne sont pas calculés à termes échus, au fur et à mesure du déroulé de la formation ».

Ce changement de méthode comptable a mis fin à la comptabilisation des droits d'inscription selon la règle du *prorata temporis* appliquée jusqu'en 2018 ainsi qu'à l'utilisation de la technique comptable des produits constatés d'avance.

Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La Contribution Vie Etudiante et de Campus est une taxe affectée versée par les étudiants s'inscrivant à une formation initiale. Elle est collectée par les CROUS et s'élève à 103€ pour l'année universitaire 2024-2025. Les modalités de reversement par le CROUS à l'établissement ayant inscrit l'étudiant ont été modifiées par le décret n°2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus : jusqu'en 2021 inclus, 50% du montant alloué à l'établissement était reversé par le CROUS durant le premier trimestre de l'année universitaire et le solde était versé durant le troisième trimestre. Désormais, un premier versement est réalisé au plus tard le 20 janvier de l'année universitaire en cours, correspondant à 100% du montant attendu (soit 45€ par étudiant inscrit). Un second versement complémentaire peut être effectué le 31 juillet au plus tard après ajustement des listes d'inscrits. Le produit n'est donc pas réparti au prorata de l'année universitaire.

3e/ TVA

En 2024, l'URCA a utilisé un coefficient de taxation forfaitaire de 20%, calculé d'après les opérations de 2023 et appliqué à compter du 1^{er} avril 2024. Ce taux était de 14% auparavant.

Il est à noter que ce taux entraîne la constitution d'un crédit de TVA important. Le remboursement en est régulièrement demandé au Service des Impôts des Entreprises : en 2024, deux remboursements à hauteur de 1 156 K€ ont été encaissés. Le crédit de TVA s'élève à 1 117 K€ au 31 décembre 2024.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Depuis 2010, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a entrepris une mise à jour de ses actifs et passifs :

- ❖ depuis l'exercice 2010, le fonctionnement de SIFAC garantit qu'une immobilisation ne peut être financée que si le financement en question a été comptabilisé (avant 2010, le calcul des reprises des quotes-parts virées au compte de résultat se faisait sur la base d'un système déclaratif).
- ❖ au 31 décembre 2016 ont été intégrés en comptabilité les résultats de l'inventaire physique des biens mobiliers par un prestataire externe, supprimant ainsi l'écart qui existait depuis l'exercice 2000 entre la comptabilité générale et l'état de l'actif. Un nouvel inventaire physique a été finalisé en 2023 (deux tiers du patrimoine mobilier en 2022, le dernier tiers en 2023). En 2024, un inventaire partiel a été réalisé par l'agence comptable et la DAF, en collaboration avec les composantes, sur des biens mobiliers de forte valeur et forte antériorité. Il reste à pérenniser cet effort.
- ❖ le patrimoine immobilier a été fiabilisé au 31 décembre 2018 puis au 31 décembre 2021 avec l'intégration de tous les biens contrôlés par l'URCA. Il reste à intégrer le bâtiment STAPS en 2025 dès signature de la convention de mise à disposition par l'Etat.
- ❖ les comptes d'immobilisations en cours sont surveillés tout au long de l'année et sont mis en service au fil de l'eau, suite au rattrapage opéré en 2020.

1/ ACTIF

1a/ Actif immobilisé

Hors immobilisations en cours et immobilisations financières, le montant brut de l'actif immobilisé est en augmentation de 26 958 K€. L'actif passe ainsi de 313 886 K€ en 2023 à 340 844 K€ en 2024 (pour le détail des variations, se reporter à l'annexe 4).

► **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 594 K€, passant de 4 749 K€ en 2023 à 5 343 K€ en 2024. Les immobilisations incorporelles en cours ont diminué de 219 K€, passant de 263 K€ à 44 K€.

► **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 26 364 K€, passant de 309 137 K€ en 2023 à 335 501 K€ en 2024. Les immobilisations corporelles en cours sont passées de 17 155 K€ à 10 379 K€, soit une diminution de 6 776 K€, due à un montant plus important de mises en service que de nouvelles acquisitions d'immobilisations en cours.

► **IMMOBILISATIONS EN COURS**

Les opérations comptabilisées en comptes 23 sont relatives à des immobilisations en cours (travaux pour l'essentiel). Dès que les travaux sont finalisés et que la mise en service des biens est signalée

par la DPI notamment à l'agence comptable, les sommes engagées sont transférées vers les comptes d'immobilisations définitifs concernés (comptes 20 ou 21) par le biais de la création de fiches d'immobilisations. Ces fiches sont valorisées et entraînent le calcul d'amortissements à partir de la date de mise en service.

Le poste des immobilisations en cours présente un solde de 10 423 K€ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 6 995 K€. Celle-ci est principalement due aux travaux liés au plan de relance.

► **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont restées stables (105 K€ au 31 décembre 2024). Sont comptabilisés en immobilisations financières les prêts accordés au personnel et les dépôts et cautionnements versés.

1b/ Amortissement et dépréciation des immobilisations

Les amortissements cumulés ont augmenté de 12 738 K€, passant de 102 854 K€ en 2023 à 115 592 K€ en 2024.

1c/ Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils passent de 635 K€ à 627 K€ et se décomposent de la manière suivante :

Fournitures consommables : 2 K€ ; produits intermédiaires : 4 K€ ; produits finis : 621 K€.

1d/ Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. L'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice est reproduit dans les annexes n° 7 et 8.

Deux grands types de créances peuvent être distingués : les créances liées à la facturation de prestations par l'université principalement dans le domaine de la recherche ; les créances liées à des subventions accordées par des partenaires enregistrées aux subdivisions des comptes 44.

Les créances douteuses (avec procédure contentieuse) s'élèvent à 1 225 K€. Les créances sont dépréciées à hauteur de 1 335 K€ (dont la créance Hydroption pour 1 095 K€). Les règles de dépréciation retenues en 2024 restent inchangées depuis 2017 : dépréciation à 100% des créances de débiteurs privés de plus d'un an, et dépréciation à 100% des créances de financeurs publics de plus de trois ans.

Le poste « créances sur les autres débiteurs » comprend les avances marché pour 638 K€.

1e/ Trésorerie et rendement

L'Université de Reims Champagne-Ardenne dispose d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public. Son solde au 31 décembre 2024 est le suivant : 42 152 K€. Le total des disponibilités s'élève à 42 173 K€.

En application de l'arrêté du 19 juillet 2023 portant modification du recueil des normes comptables applicables et conformément à l'avis n°2024-04 CNoCP du 5 juillet 2023, le tableau présentant les flux de trésorerie prévu par la norme 1 du RNCEP est désormais facultatif. L'URCA a décidé de ne pas présenter ce tableau.

2/ PASSIF

2a/ Capitaux propres

Les capitaux propres de l'université sont composés :

1. des financements de l'Etat rattachés et non rattachés à des actifs déterminés dont la valeur nette compte tenu des reprises au compte de résultat s'élève à 131 484 K€ ;
2. des réserves de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 100 932 K€ ;
3. des reports à nouveau d'un montant débiteur de 28 236 K€ (régularisations au titre d'exercices antérieurs – *cf. supra*) ;
4. du résultat de l'exercice excédentaire de 1 835 K€ ;
5. des financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat rattachés et non rattachés à des actifs déterminés dont la valeur nette compte tenu des reprises au compte de résultat s'élève à 44 281 K€.

2b/ Réserves

Les résultats d'exploitation des exercices successifs des EPSCP sont affectés aux réserves de l'établissement (abondement en cas de résultat excédentaire, prélèvement en cas de résultat déficitaire).

2c/ Provisions

L'URCA a comptabilisé une provision pour risques et charges (litiges en cours) d'un montant de 169 K€.

L'université a également enregistré une provision de 2 140 K€ au titre des jours de congés maintenus en tant que tels dans les comptes-épargne temps des personnels BIATSS de l'URCA, conformément à l'instruction n°13-0024 du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires. Jusqu'en 2017, ces jours étaient comptabilisés sous forme d'une charge à payer entrant dans le calcul de la masse salariale. Désormais, la contrepartie de cette provision est le 6815 « dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et d'intervention ».

2d/ Dettes

Les produits constatés d'avance d'un montant de 5 650 K€ sont constitués notamment des postes suivants :

- Contrats de recherche : 1 885 K€
- Subventions autres entités publiques : 787 K€
- Droits d'inscription en formation initiale : 608 K€
- Subventions d'entités privées : 484 K€
- Subventions de la Région Grand Est : 463 K€

L'URCA a comptabilisé en 2024 des avances clients à hauteur de 31 781 K€, soit une hausse de 6 538 K€ par rapport à 2023. Il s'agit de financements pluriannuels pour des projets qui, soit n'avaient pas débuté avant le 1^{er} janvier 2024, soit voient leur produit annuel réduit à hauteur des dépenses constatées. Les projets de recherche avec financement public pluriannuel suivent ce schéma : réduction du produit à hauteur des charges, contrepartie en compte 4419.

Les dettes sociales, d'un montant de 5 267 K€, comprennent

- ↪ les charges à payer pour congés des BIATSS (1 448 K€ pour les titulaires et 602 K€ pour les contractuels),
- ↪ les charges à payer sur rémunérations (1 959 K€ pour les heures complémentaires et vacations, 646 K€ pour les dépenses relatives aux titulaires et 437 K€ pour les contractuels).
- ↪ une charge à payer pour l'indemnisation des jours de CET (163 K€)
- ↪ une charge à payer pour les jours de CET pris en compte au titre du RAFP (10 K€).

2e/ Échéances des créances et des dettes

Cf. annexes n° 7 et 8.

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2024 est excédentaire de 1 835 K€. Par rapport à 2023, le résultat agrégé a progressé de 4 679 K€. Les produits ont augmenté de 10 700 K€ et les charges de 6 021 K€. Ces augmentations reflètent quatre variations principales à la hausse :

- ❖ la subvention pour charge de service public (SCSP) augmente de 3 782 K€
- ❖ les produits liés aux contrats d'apprentissage de 3 606 K€
- ❖ les charges de masse salariale de 5 301 K€
- ❖ les dotations aux amortissements de 2 085 K€.

1/ PRODUITS D'EXPLOITATION

Les principales ressources de l'Université de Reims Champagne-Ardenne sont les subventions d'exploitation qui sont passées de 200 810 K€ en 2023 à 206 183 K€ en 2024.

Elles représentent 85% du total des ressources de l'Université, dont 79% au titre de la SCSP. Cette subvention, notifiée et versée par le ministère de tutelle, a augmenté de 3 932 K€ entre 2023 et 2024 (pour rappel, elle comprend le versement de 50% du COMP, cf. 1) 1/ 1f/ COMP). La dotation de masse salariale incluse dans la SCSP s'élève à 177 314 K€.

Les subventions autres que la SCSP représentent 14 717 K€, dont 4 180 K€ de subventions Etat (ANR principalement). Elles se répartissent ainsi :

ETAT	4 181 K€
AUTRES COLLECTIVITES (ARS, ANSES, autres universités...)	3 417 K€
REGION	2 097 K€
UNION EUROPEENNE	1 534 K€
COMMUNES	1 469 K€
AUTRES SUBVENTIONS	895 K€
TAXE D'APPRENTISSAGE	585 K€
DEPARTEMENTS	476 K€
ORG INTERNATIONAUX	63 K€

Les ressources propres sont en hausse :

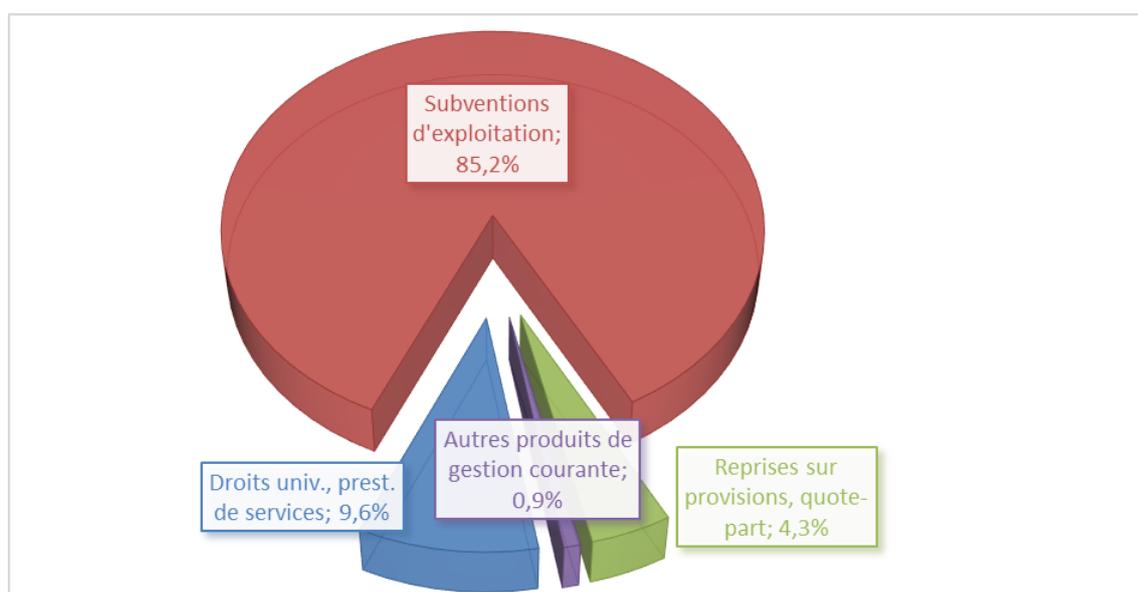
- ✓ les recettes d'apprentissage continuent à augmenter fortement, passant de 8 884 K€ à 12 490 K€ (+ 41%). Cette hausse est directement liée à l'augmentation du nombre d'apprentis (1135 en 2022-2023, 1 281 en 2023-2024, 1 312 en 2024-2025) dont les formations se déroulent en générale sur deux années universitaires ;
- ✓ le montant des droits de scolarité (3 823 K€) augmente de 507 K€ (le nombre d'étudiants a augmenté et les tarifs des droits d'inscription nationaux ont été revus à la hausse) ;
- ✓ la taxe d'apprentissage connaît une hausse significative de 255 K€, passant de 330 K€ à 585 K€.

Quelques postes voient leur chiffre d'affaires diminuer de manière relative : la formation continue baisse de 3 K€, s'élevant à 2 907 K€ en 2024. Les recettes liées aux contrats de recherche (1 938 K€) enregistrent une baisse de 68 K€.

Le produit de la CVEC (qui constitue une taxe affectée) a augmenté de manière non significative en 2024, passant de 1 710 K€ à 1 744 K€.

Le total des produits d'exploitation (241 961 K€) se décompose comme suit :

Subventions Etat	195 647
Apprentissage	12 496
Autres subventions	9 951
Quote-part reprise au résultat des financements	8 161
Droits universitaires	3 823
Formation continue	2 938
Reprises sur provisions	2 288
Prestations de recherche	1 938
CVEC	1 744
Mise à disposition de personnel	956
Taxe d'apprentissage	585
Autres prestations de services	445
Ventes	431
Autres produits	163
Colloques	149
Dons	91
Annulation de charges exercice antérieur	87
Redevances, brevets	73
Variations des stocks	- 7



2/ CHARGES D'EXPLOITATION

2a/ Consommations de l'exercice en provenance de tiers

Ce poste (comptes 60 à 62) baisse globalement de 1 587 K€, ce qui est une tendance nouvelle.

Cela tient surtout aux dépenses consacrées aux fluides, qui passent de 6 670 K€ en 2023 à 5 818 K€ en 2024, soit une baisse de 852 K€. Celle-ci reflète le ralentissement de l'inflation et les efforts pour tendre vers une consommation plus raisonnée.

Les locations immobilières sont en baisse de 181 K€ (elles passent de 561 K€ en 2023 à 380 K€ en 2024) : le bail de l'annexe de l'ESIREIMS avenue Hoche a pris fin le 31 décembre 2023, ce loyer s'élevait à 179 K€ par an.

La formation continue du personnel évolue de 529 K€ à 361 K€, en raison notamment d'une baisse du budget alloué à la formation.

Les frais de déplacements, colloques, réceptions restent stables et enregistrent une baisse de 92 K€, passant de 2 576 K€ en 2023 à 2 494 K€ en 2024, niveau comparable depuis deux ans à celui précédant la crise sanitaire.

D'autres types de charges sont en hausse.

Ainsi, les charges locatives montrent une augmentation marquée : de 354 K€ en 2023, elles passent à 508 K€ en 2024, soit 154 K€ de variation. La dépense responsable de cette hausse est la redevance annuelle d'occupation de locaux au Pôle de Haute technologie à Charleville-Mézières, mis à disposition par le Syndicat mixte Campus Sup Ardenne. Cette redevance est passée de 158 K€ à 385 K€.

Les prestations extérieures de gardiennage ont augmenté de 307 K€. Le territoire français est toujours au niveau Vigipirate « Urgence attentat ».

Le compte « Concours divers », qui regroupe pour l'essentiel des cotisations, a augmenté de 155 K€ (il s'élevait à 287 K€ en 2023, contre 442 K€ en 2024), sous l'effet du paiement de nouvelles cotisations (telles que 58 K€ pour une contribution annuelle au GIP "Université numérique en santé et sport", et des cotisations d'usage pour les nouvelles applications de l'AMUE : FCA Manager, Pégase).

2b/ Impôts, taxes et versements assimilés (hors 633)

On constate une forte baisse de 88 K€ des impôts et taxes (96 K€ en 2023 contre 8 K€ en 2024). Elle est due au faible montant de la contribution FIPHFP (passant de 90 K€ à 7 K€), qui représente le principal poste de cette catégorie.

Les comptes 633 regroupent des cotisations assises sur les rémunérations suivantes : le versement transport (1 880 K€), l'allocation logement (490 K€), la prise en charge forfaitaire de la protection sociale complémentaire (19 K€) et sont donc inclus dans le paragraphe « 2c/ Charges de personnel » ci-après.

2c /Charges de personnel

La masse salariale totale, cotisations comprises (comptes 633), s'établit à 192 328 K€, soit 5 301 K€ de plus qu'en 2023. La masse salariale augmente ainsi de 3%, conséquence pour partie des mesures détaillées dans la partie I) 1/ FAITS CARACTERISTIQUES.

On note par ailleurs que le nombre d'ETPT renseigné dans le tableau des emplois (tableau 1 GBCP) passe de 2 418 en 2023 à 2 462 en 2024, soit 44 ETPT en plus. Cet indicateur prend en compte la quotité de travail et la période d'activité sur l'année.

Le montant de la paie à façon, ou paie sans ordonnancement préalable (PSOP, c'est-à-dire le traitement des fonctionnaires et contractuels versé par la DDFiP chaque mois) s'élève en 2024 à 192 337 K€, soit une augmentation de 5 786 K€ par rapport à 2023.

Les dépenses de masse salariale hors PSOP (-8,5 K€) diminuent de 486 K€ et sont constituées :

- des charges à payer et de leur extourne,
- d'œuvres sociales, dont le montant passe de 229 K€ en 2023 à 395 K€ en 2024,
- de capitaux-décès (d'un montant important en 2024 : 314 K€),
- de constatations de trop-perçus pour un montant de 90 K€.

Le montant négatif des dépenses hors PSOP s'explique par le fait que les charges à payer 2023 étaient plus élevées que les charges à payer 2024 (impact de l'extourne 2023 sur les comptes 2024).

Les charges de personnel représentent ainsi la part la plus élevée des charges de l'établissement : elles totalisent 86% des seules dépenses de fonctionnement décaissables.

3 043 K€ ont été comptabilisés au titre des charges à payer de salaires hors CET et congés payés, soit 352 K€ de moins qu'en 2023. Ces charges à payer se répartissent ainsi : 1 959 K€ d'heures complémentaires (- 236 K€) et 1 084 K€ de rémunérations hors heures complémentaires (- 115 K€).

Depuis le passage aux RCE, l'URCA procède à la comptabilisation de charges à payer relatives aux comptes épargne-temps (CET) et aux congés payés des personnels BIATSS. 173 K€ ont été comptabilisés au titre des CET de l'année 2024 (chiffre en augmentation de 21 K€ par rapport à 2023) : cette charge à payer ne comprend que les jours de CET faisant l'objet d'un versement ou d'une prise en compte dans le RAFP (comptes 6412/4286). Une charge à payer de 2 050 K€ a été enregistrée au titre des congés payés des titulaires et non-titulaires (- 200 K€).

Les jours de CET maintenus en droits à congés constituent une provision et n'entrent pas dans la masse salariale (comptes 6815/1582). Ainsi, une provision de 2 140 K€ a été comptabilisée au titre des CET, soit une variation à la hausse de 137 K€ par rapport à 2023. L'impact du rachat de 9 jours de congés par l'établissement n'est donc pas particulièrement visible, comme en 2023.

Les enseignants et les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. En l'absence de suivi des droits à congés, s'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de

l'obligation relative aux droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucune charge à payer ne peut être comptabilisée à ce titre.

Le total des dettes de l'URCA concernant les personnels s'élève ainsi à 5 267 K€.

Détail du chapitre 64, cotisations et taxes incluses (comptes 633), hors fondation

Frais de Personnel en millions d'€

		2020	2021	2022	2023	2024
641	Salaires - Rémunération de base	96,13	98,59	104,19	111,46	114,45
	64111 Rémunérations principales	81,60	82,77	85,89	89,55	92,40
	64112 Rémunérations accessoires	7,14	6,83	8,06	8,37	9,27
	6412 Congés payés	-0,25	0,22	0,27	0,06	-0,13
	6413 Primes et gratifications	2,54	3,76	4,23	5,29	5,10
	6414 Indemnités et avantages divers	4,85	4,80	5,56	7,25	7,58
	6415 Supplément familial	0,79	0,75	0,75	0,81	0,77
	6418 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle				0,69	0,00
	6419 Abattement indemnitaire (transfert primes-points)	-0,54	-0,54	-0,57	-0,56	-0,54
645/633	Charges Sécurité sociale et prévoyance	68,96	69,51	71,85	74,90	76,63
647	Autres charges sociales	0,48	0,35	0,59	0,44	0,73
648	Autres charges de personnel	0,03	0,02	0,20	0,23	0,49
	Chapitre 64	165,60	168,46	176,83	187,03	192,30

2d/ Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

La dotation aux amortissements et aux provisions est en forte hausse : elle passe de 15 514 K€ en 2023 à 17 599 K€ en 2024. Cela s'explique par le volume des mises au rebut réalisées en 2024 sur des immobilisations non totalement amorties. L'amortissement restant est alors constaté en totalité au moment de la sortie. Cela représente un montant de 1 178 K€, contre 0 € en 2023, car les actifs sortis étaient complètement amortis.

Parmi les biens sortis, on peut surtout signaler des parts de valeurs immobilières : les travaux réalisés à l'IUT de Troyes, sur le bâtiment 7 du campus Moulin de la Housse et le bâtiment 13 du campus Croix-Rouge ont remplacé partiellement ou totalement certaines parties de ces bâtiments, lesquelles ne doivent plus faire partie de l'actif immobilisé de l'URCA. Comme les biens immobiliers ne sont pas gérés par composants, la DPI a appliqué la décomposition suivante sur les bâtiments : la part du clos couvert représente 50% de la valeur du bien, les lots secondaires 20%, le chauffage et l'électricité 20%, et les espaces verts 10%. Puis elle a estimé le pourcentage de ces parties qui avaient été mises au rebut par la réalisation des travaux. Cela a conduit l'URCA à constater 1 156 K€ d'amortissements au titre de la mise au rebut. Cette somme est entièrement neutralisée cependant, car il s'agit de biens mis à disposition (ce qui signifie qu'un produit de même montant est constaté en même temps). Mais l'opération contribue néanmoins à augmenter les masses.

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève à 8 161 K€ et est en hausse de 1 430 K€. Il s'agit des produits générés par l'amortissement du financement d'une immobilisation. A l'intérieur de ce poste est également comptabilisée la neutralisation des amortissements des biens immobiliers remis en dotation pour 2 347 K€.

2e/ Autres charges de gestion

Le total des autres charges de gestion courante progresse légèrement, passant de 3 651 K€ en 2023 à 3 947 K€ en 2024. C'est principalement le poste des charges d'annulation de titres des exercices antérieurs (qui passent de 297 K€ à 537 K€) qui est responsable de cette hausse. On constate par exemple une charge de 150 K€ correspondant au reversement d'un trop-perçu à l'ARS Grand Est (les crédits alloués n'ont pas été consommés).

Cette catégorie inclut également les « autres charges spécifiques » à hauteur de 1 117 K€, c'est-à-dire les subventions et bourses étudiantes versées par l'URCA.

Enfin, on note une multiplication par cinq des pénalités et amendes (compte 65812) : de 1,7 K€ en 2023, ces charges passent à 9 K€ en 2024. Il s'agit de plusieurs condamnations de l'URCA par la juridiction administrative (six montants entre 1 K€ et 2 K€).

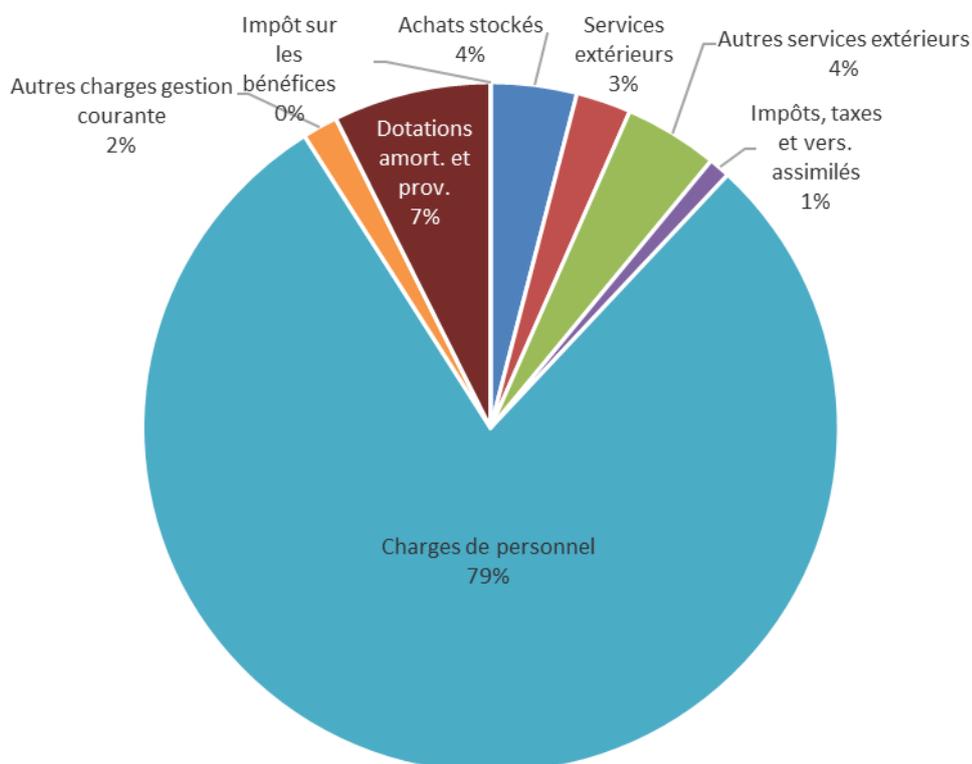
3/ CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières correspondent à des pertes de change. Leur montant n'est pas significatif. C'est le cas également pour les gains de change.

4/ CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Pour mémoire, les charges et produits exceptionnels n'existent plus et sont intégrés dans les charges et produits d'exploitation depuis 2018.

Répartition des charges de l'exercice 2024



chap. 60 : achats stockés = fluides, fournitures d'entretien , petit équipement, fournitures administratives, fournitures d'enseignement et de recherche
chap. 61 : services extérieurs = travaux d'entretien et de réparation, contrats de maintenance, frais d'études et de recherche, achats de documentations
chap. 62 : autres services extérieurs = frais de missions et de déplacements, frais postaux et de télécommunication, contrats de nettoyage, frais de réception, honoraires payés
chap. 63 : impôts et taxes
chap. 64 : charges de personnel
chap. 65 : autres charges de gestion courante = versement de bourses, redevances pour brevets et licences, opérations d'ordre
chap. 66 : charges financières
chap. 67 : charges exceptionnelles sur opérations de gestion
chap. 68 : dotations aux amortissements et provisions

IV) AUTRES INFORMATIONS

NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS A L'URCA

Pour l'année universitaire 2024-2025, 27 850 étudiants sont inscrits à l'université de Reims Champagne-Ardenne.

DETAIL DES EFFECTIFS DE L'URCA

Le tableau ci-après indique la répartition des effectifs de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

Il détaille l'effectif réel (qui correspond aux effectifs physiques, présents au 31/12/2024, indépendamment de leur quotité de travail et de leur période d'activité sur l'année considérée) et l'effectif par ETP (il s'agit des effectifs présents au 31/12/2024, corrigés de la quotité de travail, mais indépendamment de la période d'activité sur l'année).

Attention, le tableau des emplois présenté dans le cadre de la GBCP est, lui, exprimé en ETPT ; cet indicateur mesure à la fois la quotité de travail et la période d'activité sur l'année.

Cf. tableau page suivante.

Contractuels présents au 31/12/2024		
Corps	Effectifs	ETP
MEDECIN	3	2,2
PSY.EN	12	7,5
ATTACHE	4	4
BIBLIOTHECAIRE	2	2
IGR	59	58
IGE	167	164,1
POST-DOCTORANT	17	17
INFIRMIERE	4	3,8
ASSAE	1	1
ASI	33	31,4
Total A	302	291
BIBAS	1	1
SAENES	32	31,4
TECH	147	144,9
Total B	180	177,3
ADJENES	11	11
ATRF	68	64,9
MAG	12	11,5
ATEC	0	0
Total C	91	87,4
Total BIATSS	573	555,7
PRAG	8	6
PRCE	51	46,7
EPS	1	1
Total 2° DEGRE	60	53,7
ASSIST MED OU ODON	96	96
ATER	43	43
LECTEUR	3	3
PAST	11	11
MAST	33	33
PR PH	0	0
MCF PH	0	0
MCF	0	0
DOCTORANT	138	138
CPJ	5	5
EC LRU	2	2
Total ANT ENS / ENS CHERCHEURS	331	331
Total ENS	391	384,7
Total général agents contractuels	964	940,4

Titulaires présents au 31/12/2024		
Corps	Effectifs	ETP
AGT COMPT	1	1
ADMENESR	1	1
ATTACHE	14	13,8
CONSERVATEUR	11	11
IGR	54	53,5
IGE	88	86,5
INFIRMIERE	2	2
BIBLIOTHECAIRE	2	2
ASSAE	2	2
ASI	51	49,2
Total A	226	222
BIBAS	18	17,6
SAENES	44	42,5
TECH	142	138,9
Total B	204	199
ADJENES	48	46,8
MAG	16	14,8
ATEC	3	3
ATRF	108	104,4
Total C	175	169
Total BIATSS	605	590
PR	214	213,6
PUPH	85	84,6
MCF	448	444,5
MCPH	35	35
TOTAL ENSEIGNANTS CHERCHEURS	782	777,7
PRAG	90	85
PRCE	103	94,5
EPS	12	11,7
PLP	11	11
ATER TIT	0	0
TOTAL 2° DEGRE	216	202,2
PREC	8	7
TOTAL 1° DEGRE	8	7
IA/IPR	1	1
ASSISTANT ENS. SUP.	0	0
CPE	2	1
PROF ENSAM	0	0
DIR	0	0
Total AUTRES	3	2
Total ENS	1009	988,9
Total général agents titulaires	1614	1578,9

Effectif total	2578	2519,3
-----------------------	-------------	---------------

ANNEXE N° 1 - TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

RUBRIQUES	Situations et mouvements			
	Montant des provisions comptabilisées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour litiges	135 500,00	169 000,00	135 500,00	169 000,00
Provisions pour CET	2 002 884,87	2 140 052,49	2 002 884,87	2 140 052,49
TOTAL	2 138 384,87	2 309 052,49	2 138 384,87	2 309 052,49

ANNEXE N° 2 - TABLEAU DE VARIATION DES DEPRECIATIONS

RUBRIQUES		Situations et mouvements			
		Montant des provisions comptabilisées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provision dépréciation des créances		1 244 177,37	240 659,12	149 557,81	1 335 278,68
TOTAL		1 244 177,37	240 659,12	149 557,81	1 335 278,68

ANNEXE N° 3 - TABLEAU DE VARIATION DES STOCKS

Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation (entrées)	Variation des stocks en diminution (sorties)
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	3 474,85	2 354,95		- 1 119,90
351	PRODUITS INTERMEDIAIRES	3 914,53	3 914,53	-	-
355	PRODUITS FINIS	627 548,10	620 579,87		- 6 968,23
TOTAL		634 937,48	626 849,35	-	- 8 088,13

ANNEXE N° 4 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		Par virement de poste à poste/Transferts	Acquisitions	Par virement de poste à poste/Transferts	Cessions/Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles (20)	4 748 699,88	212 395,08	462 419,05	0,00	-80 845,58	5 342 668,43
Frais d'établissement	0,00					0,00
Frais de recherche et de développement	311 959,73	39 917,90	46 889,70		-18 544,84	380 222,49
Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 980 546,86	137 800,95	415 529,35		-62 300,74	4 471 576,42
Droit au bail	0,00					0,00
Fonds commercial	0,00					0,00
Autres immobilisations incorporelles	456 193,29	34 676,23				490 869,52
Immobilisations incorporelles en cours (23)	263 395,10		-55 224,76	-164 151,54		44 018,80
Immobilisations corporelles (21)	309 137 020,14	12 334 683,74	16 260 064,02	0,00	-2 230 851,53	335 500 916,37
Terrains	46 292 431,49					46 292 431,49
Agencement et aménagement de terrains	1 805 374,28		20 069,10			1 825 443,38
Constructions	143 255 847,28	11 207 787,98	1 578 092,57		-1 463 634,39	154 578 093,44
Constructions sur sol d'autrui	0,00					0,00
Installations techniques, matériels et outillage	71 749 832,81	466 244,27	7 333 046,58		-540 416,16	79 008 707,50
Collections	13 400,50					13 400,50
Biens historiques et culturels	0,00					0,00
Autres immobilisations corporelles	46 020 133,78	660 651,49	7 328 855,77		-226 800,98	53 782 840,06
Immobilisations corporelles en cours (23)	17 154 663,76		5 607 297,04	-12 382 927,28	-0,01	10 379 033,51
TOTAUX	331 303 778,88	12 547 078,82	22 274 555,35	-12 547 078,82	-2 311 697,12	351 266 637,11

ANNEXE N° 5 – TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS (dotations de l'exercice)	DIMINUTIONS (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles (20)	3 475 529,94	640 637,65	80 845,58	4 035 322,01
Frais d'établissement				0,00
Frais de recherche et de développement	259 032,87	26 323,83	18 544,84	266 811,86
Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 107 195,04	567 781,90	62 300,74	3 612 676,20
Droit au bail				0,00
Fonds commercial				0,00
Autres immobilisations incorporelles	109 302,03	46 531,92		155 833,95
Immobilisations incorporelles en cours (23)				
Immobilisations corporelles (21)	99 378 687,06	13 230 950,77	1 052 980,28	111 556 657,55
Terrains				0,00
Agencement et aménagement de terrains	1 529 484,25	42 441,26		1 571 925,51
Constructions	23 791 613,07	4 720 062,11	299 148,05	28 212 527,13
Constructions sur sol d'autrui	0,00			0,00
Installations techniques, matériels et outillage	45 795 643,00	4 743 082,42	540 143,37	49 998 582,05
Collections	2 675,38			2 675,38
Biens historiques et culturels				0,00
Autres immobilisations corporelles	28 259 271,36	3 725 364,98	213 688,86	31 770 947,48
Immobilisations corporelles en cours (23)				
Immobilisations financières (27)				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				
TOTAUX	102 854 217,00	13 871 588,42	1 133 825,86	115 591 979,56

ANNEXE N° 6 – TABLEAU DES FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF

RUBRIQUES ET POSTES	CUMUL AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION		DIMINUTION					CUMUL A LA FIN DE L'EXERCICE
		FINANCEMENTS RECUS/ RATTACHEMENTS REALISES	FINANCEMENTS RECONSTITUES SUITE A LA REPRISE DE LA DEPRECIATION DE L'ACTIF FINANCE	REPRISE SUITE A L'AMORTISSEMENT DE L'ACTIF FINANCE	REPRISE SUITE AU RATTACHEMENT DE L'ACTIF	REPRISE SUITE A LA DEPRECIATION DE L'ACTIF FINANCE	REPRISE SUITE A LA CESSION OU MISE AU REBUT DE L'ACTIF FINANCE	PRODUIT CONSTATE D'AVANCE OU EXTOURNE DE PRODUIT A RECEVOIR	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	143 242 865,70	26 463 596,99	-	-	12 540 466,24	-	1 686 391,12	- 270 332,76	155 749 938,09
Financements non rattachés à un actif	645 665,75	13 923 130,75			12 540 466,24			- 270 332,76	2 298 663,02
Financements rattachés à un actif	142 597 199,95	12 540 466,24	-	-		-	1 686 391,12		153 451 275,07
-Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	134 571 187,80						1 453 455,25		133 117 732,55
-Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-								-
-Financement des autres actifs	8 026 012,15	12 540 466,24					232 935,87		20 333 542,52
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	88 730 840,38	- 8 392 650,06	-	-	1 674 100,69	-	354 692,63	- 1 533 339,35	79 842 736,35
Financements non rattachés à un actif	18 293 831,98	- 10 066 750,75	-	-	1 674 100,69	-	-	- 1 533 339,35	8 086 319,89
-Régions	14 373 437,69	- 11 578 153,31			642 099,85			- 557 008,09	2 710 192,62
-Départements	-								-
-Communes et groupements de communes	284 932,88	772 200,29			442 200,29			- 350 000,00	964 932,88
-Autres entités publiques dont établissements publics	-	53 236,26			53 236,26				-
-Union européenne	1 716 769,46	327 049,21			136 801,87			134 164,83	1 772 851,97
-Autres organismes	1 157 622,36	333 916,80			374 762,42			- 794 810,82	1 911 587,56
-Autres	761 069,59	25 000,00			25 000,00			34 314,73	726 754,86
Financements rattachés à un actif	70 437 008,40	1 674 100,69	-	-		-	354 692,63	-	71 756 416,46
-Régions	15 010 145,85	642 099,85					163 210,04		15 489 035,66
-Départements	18 986 345,02						6 097,96		18 980 247,06
-Communes et groupements de communes	12 839 525,46	442 200,29					183 710,63		13 098 015,12
-Autres entités publiques dont établissements publics	1 347 984,99	53 236,26							1 401 221,25
-Union européenne	12 532 753,64	136 801,87							12 669 555,51
-Autres organismes	2 408 171,64	374 762,42							2 782 934,06
-Autres	7 312 081,80	25 000,00					1 674,00		7 335 407,80
TOTAUX	231 973 706,08	18 070 946,93	-	-	14 214 566,93	-	2 041 083,75	- 1 803 672,11	235 592 674,44

ANNEXE N° 7 – TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	105 132,60	-	105 132,60
-Créances rattachées à des participations	17 001,00		17 001,00
-Prêts			
-Autres créances immobilisées	88 131,60		88 131,60
Créances de l'actif circulant	28 293 986,56	28 293 986,56	-
-Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission Européenne	16 813 978,23	16 813 978,23	-
-Créances clients et comptes rattachés	9 922 441,52	9 922 441,52	-
-Créances sur les redevables			
-Avances et acomptes versés sur commandes			
-Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
-Créances sur les autres débiteurs	859 453,46	859 453,46	-
-Charges constatées d'avance	698 113,35	698 113,35	-
TOTAUX	28 399 119,16	28 293 986,56	105 132,60

ANNEXE N° 8 – TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

Dettes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Dettes financières	-	-	-
-Emprunts obligataires			
-Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
-Dettes financières et autres emprunts			
Dettes non financières	52 932 201,13	52 932 201,13	-
-Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 775 237,45	8 775 237,45	-
-Dettes fiscales et sociales	5 113 487,93	5 113 487,93	-
-Avances et acomptes reçus	31 781 051,43	31 781 051,43	-
-Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	18 711,33	18 711,33	-
-Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées			-
Autres dettes non financières	1 593 411,64	1 593 411,64	-
Produits constatés d'avance	5 650 301,35	5 650 301,35	-
TOTAUX	52 932 201,13	52 932 201,13	-

ADDENDA

INDICATEURS FINANCIERS

Le résultat de fonctionnement

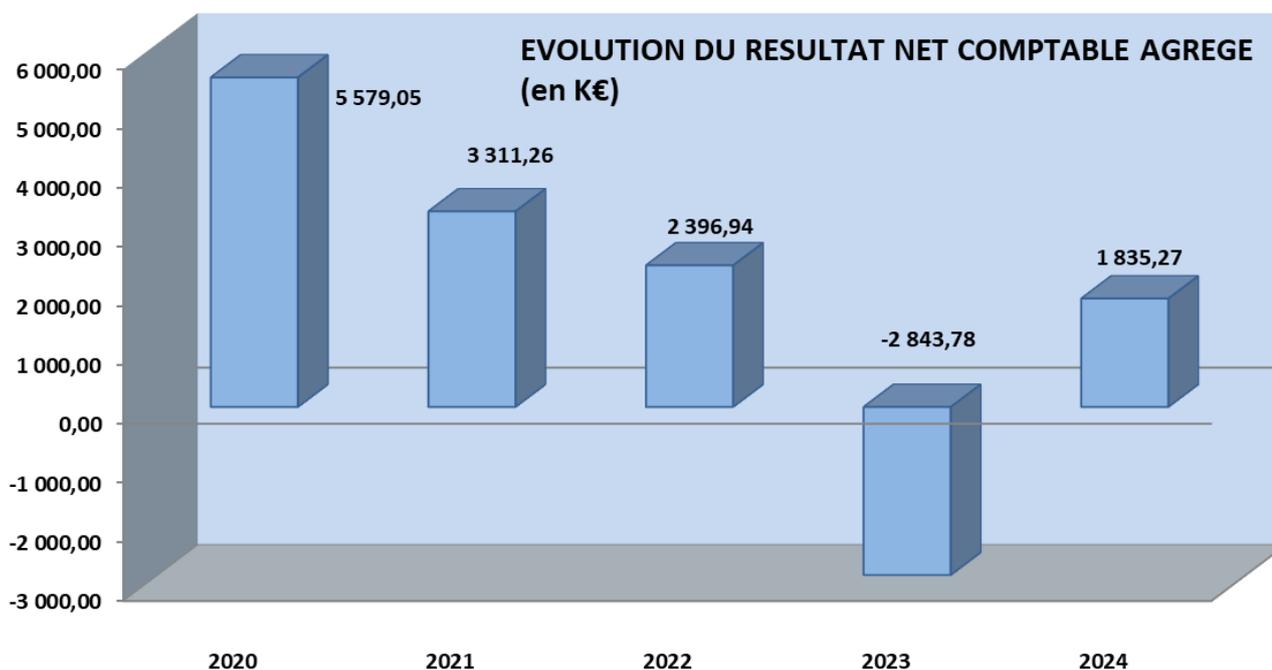
Le résultat de fonctionnement (résultat net comptable) agrégé dégage un excédent de **1 835 K€** dont la contribution par entité est la suivante :

Le résultat net comptable hors SACD est déficitaire de **7 983 K€**.

Le résultat net comptable du CFA est excédentaire de **9 829 K€**.

Le résultat net comptable du Réseau ESR est déficitaire de **11 K€**.

Son évolution est la suivante depuis 2020 :



La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à **8 986 K€**. Elle a augmenté de 5 267 K€ par rapport à 2023, principalement du fait de l'amélioration du résultat comptable.

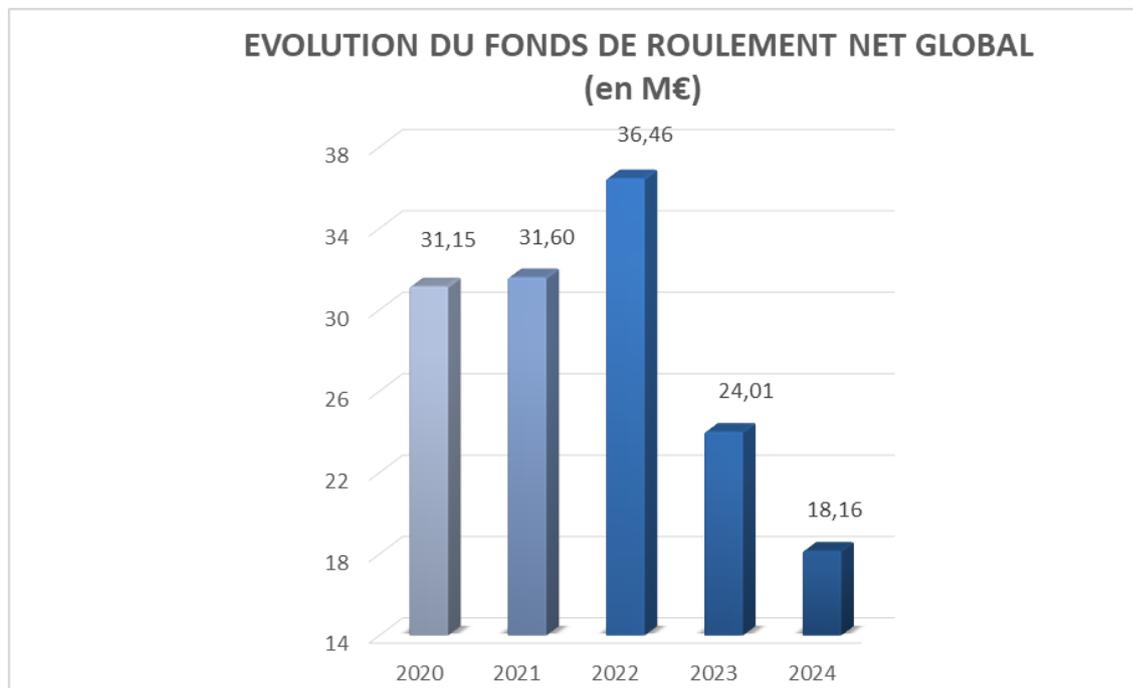
Son évolution est la suivante depuis 2020 :

DETAIL CAF	2024	2023	2022	2021	2020
Résultat net comptable	1 835 268,98	-2 843 776,97	2 396 938,20	3 311 255,03	5 578 830,25
+ Dotations aux amortissements et provisions (c/68)	17 599 171,29	15 513 623,68	16 028 658,18	16 113 268,34	13 299 081,08
+ VNC des actifs cédés (c/6577)			952 478,38		
- Produit des actifs cédés (c/7577)			-1 504 600,00	-4 387,49	-4 739,61
- Neutralisation de l'amortissement des immeubles affectés (part du 7813 ayant pour contrepartie le 10491)	-2 347 131,13	-2 685 902,94	-2 685 839,66	-2 654 124,40	-2 467 423,09
- Reprises sur amortissements et provisions (c/781-10491)	-8 101 610,38	-6 265 189,08	-7 221 838,83	-5 888 056,39	-5 591 393,40
	8 985 698,76	3 718 754,69	7 965 796,27	10 877 955,09	10 814 355,23

Le fonds de roulement net global

Entre 2023 et 2024, le fonds de roulement agrégé hors fondation a diminué de 5 844 K€. Il s'élève à 18 162 K€. Ce prélèvement sur fonds de roulement résulte d'un plus grand volume d'investissements (emplois) que de financements de l'actif (ressources).

Son évolution depuis 2020 est la suivante :



Le fonds de roulement est calculé ainsi :

METHODE PAR LE HAUT DU BILAN	AGREGE	UNIV	CFA	RESEAU ESR
Classe 1 + capitaux permanents	308 289 028,90	303 324 871,71	4 370 911,11	593 246,08
+ résultat exercice 2024	1 835 268,98	-7 983 292,48	9 829 323,62	-10 762,16
+ provisions (15 et 49)	3 644 331,17	3 644 331,17		
- FEA repris au compte de résultat	-59 827 247,50	-59 827 247,50		
Ressources Durables A	253 941 381,55	239 158 662,90	14 200 234,73	582 483,92
Classe 2 + immobilisations	351 371 769,71	351 303 491,40	5 059,28	63 219,03
- amortissements	-115 591 979,56	-115 543 113,31	-5 059,28	-43 806,97
Emplois Stables B	235 779 790,15	235 760 378,09	0,00	19 412,06
Fonds de roulement = A - B	18 161 591,40	3 398 284,81	14 200 234,73	563 071,86

METHODE PAR LE BAS DU BILAN (BFR/TRESO)				
Classe 3 + stocks	626 849,35	626 849,35		
Classe 4 + créances d'exploitation	28 498 644,29	25 134 145,61	3 362 171,26	2 327,42
Classe 5 + trésorerie / compte de liaison 185	42 172 956,62	30 515 611,20	11 094 901,55	562 443,87
Classe 4 - dettes d'exploitation sauf 49	-53 136 858,86	-52 878 321,35	-256 838,08	-1 699,43
Fonds de roulement	18 161 591,40	3 398 284,81	14 200 234,73	563 071,86

Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR de l'URCA est de -24 011 K€. Il est structurellement négatif pour les EPSCP, du fait du versement en janvier, avril, juillet et octobre de fractions de la SCSP permettant d'alimenter la trésorerie et de couvrir les besoins de décaissements.

Les dettes sont principalement constituées :

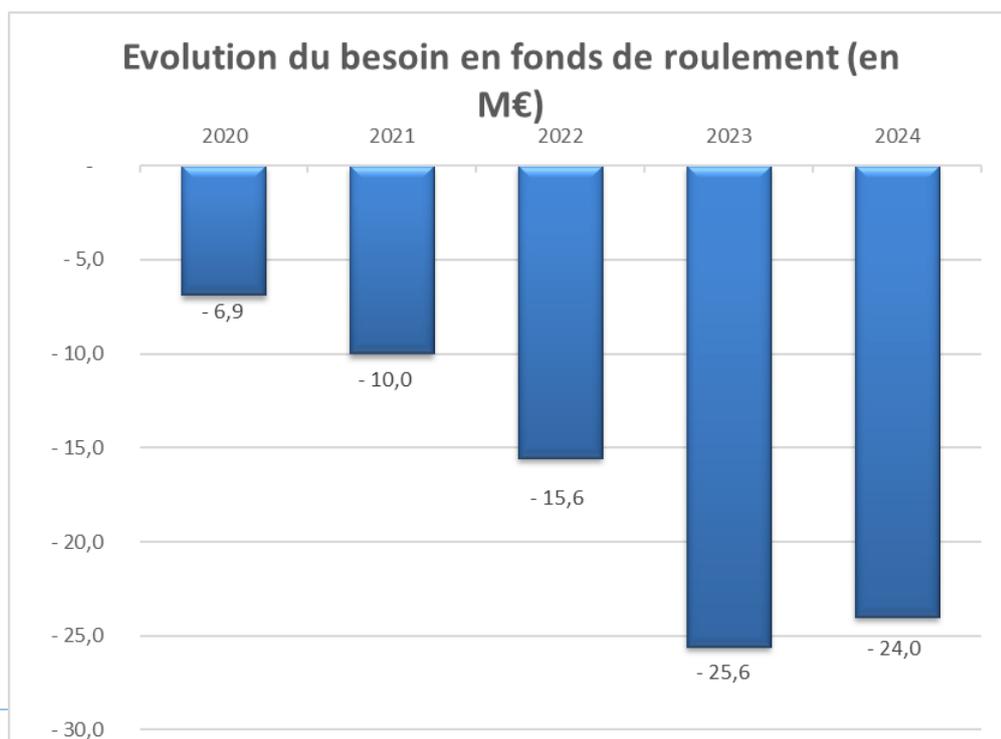
- ❖ des certifications de service fait datées de 2024 (factures non parvenues)
- ❖ des charges à payer en matière de personnel
- ❖ des subventions à recevoir
- ❖ des produits constatés d'avance.

Les créances sont principalement constituées :

- ❖ des restes à recouvrer
- ❖ des produits perçus d'avance
- ❖ du crédit de TVA
- ❖ des produits à recevoir.

Le détail est présenté dans le tableau figurant en page ci-après.

Son évolution depuis 2020 est la suivante :



La trésorerie

La trésorerie de l'URCA hors fondation s'élevé à **42 173 K€**. Elle a diminué de 7 447 K€.

COMPTES	DESIGNATION	VALEURS au DEBIT classe 5	VALEURS au CREDIT classe 5
CHEQUES IMPAYES			
51170000	Chèques impayés		
VALEURS A L'ENCAISSEMENT ou DECAISSEMENT			
51120000	Chèques à encaisser	1 022,50 €	
51180000	Autres valeurs		
51150000	Cartes Bancaires à l'encaissement	8 852,50 €	
COMPTE AU TRESOR			
51510000	Compte de dépôts	42 152 334,63 €	
51590000	Règlements en cours		
CAISSE			
53100000	Caisse	4 537,99 €	
REGIES D'AVANCE ET DE RECETTES			
543/545	Fonds de caisse et avances	6 209,00 €	
VIREMENTS INTERNES DE FONDS			
58500000	Virements internes de fonds		

SOUS-TOTAUX PAR CATEGORIE	
Sous-total 51	42 162 209,63 €
Sous-total 53	4 537,99 €
Sous-total 54	6 209,00 €
Sous-total 58	0,00 €

TOTAL TRESORERIE	42 172 956,62 €
-------------------------	------------------------

La trésorerie d'un établissement est fonction des ressources dont il dispose (le fonds de roulement - sur du long terme) et de celles qu'il utilise (le besoin en fonds de roulement - sur du court terme).

Il en découle l'équation suivante : Trésorerie = FDR – BFR,

soit à l'URCA en 2024 : 42 172 956 € = 18 161 591 € – (-24 011 365 €)

Ainsi, lorsque le FDR augmente, il s'ensuit une augmentation de la trésorerie.

Lorsque le BFR augmente, la trésorerie diminue.



Agence comptable

Février 2025

Photographies : images libres de droit
